

République Française  
Département de l'Hérault  
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)  
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

~~~~~  
Délibération n° 2014-53 du Comité syndical du Vendredi 12 décembre 2014  
~~~~~

**BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET ANNEXE SCOT**

L'an deux mil quatorze le douze décembre à dix sept heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie – ZAE la Garrigue – n°5 rue de la Lucques – 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 5 décembre 2014.

Etaient présents ou représentés :	Claude CARCELLER, Laurent DUPONT, Bernard FABREGUETTES, Jacky GALABRUN, Joëlle GOUDAL, Pierre GUIRAUD, Jean-Claude LACROIX, Denis MALLET, Béatrice NEGRIER, Yolande PRULHIÈRE, Valérie ROUVEIROL, Michel SAINT PIERRE, Philippe SALASC Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER, Louis VILLARET.  Etait également présent M.VALERO Maire de Paulhan
Absents ou excusés :	Christian BILHAC, Olivier BRUN, Audrey GUERIN Claude REVEL, Jean-Noël MALAN, Patrick LAMBOLEZ, Frédéric ROIG, Luc VIALA, Sonia ARRAZAT, Marie-Christine BOUSQUET, Alain CHALAGUIER, Manuel DIAZ, Roger FAGES, Michel GUIBAL, Rémy PAILLES.
Invités : 30 ; Quorum : 16; Présents ou représentés : 16	

Vu les articles L 2312-1 du CGCT et suivants du CGCT,  
Vu la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Le Comité Syndical  
Après en avoir délibéré,  
**DÉCIDE**  
A l'unanimité des suffrages exprimés



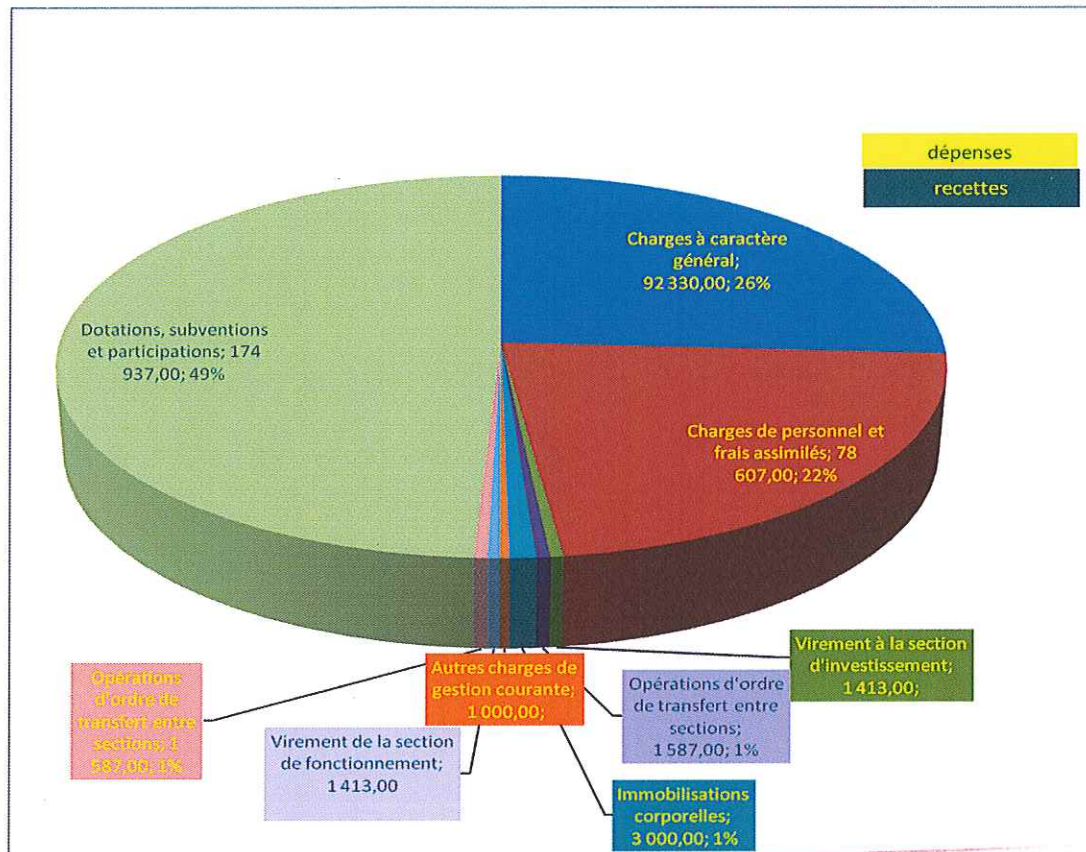
- ✓ De voter, par nature, le budget 2015 dont le détail est annexé à la présente délibération:
  - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
  - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- ✓ De voter le présent budget sans reprise des résultats de l'exercice 2014

Celui-ci s'équilibre à 177.937 € et est composé comme suit :  
Soient 174.937 € en section de fonctionnement et 3.000 € en section d'investissement.

Dépenses						
			Crédits de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	
	011	Charges à caractère général			92 330,00	
	012	Charges de personnel et frais assimilés		78 607,00	78 607,00	
	023	Virement à la section d'investissement		1 413,00	1 413,00	
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 587,00	1 587,00	Dotations aux amortissements : bien n°SCOT2013-0001
	21	Immobilisations corporelles		3 000,00	3 000,00	
	22	Immobilisations reçues en affectation				
	65	Autres charges de gestion courante		1 000,00	1 000,00	
	68	Dotations aux amortissements et aux provisions				
<b>Total</b>			<b>39 500,00</b>	<b>138 437,00</b>	<b>177 937,00</b>	



Recettes						
	002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)				
	021	Virement de la section de fonctionnement		1 413,00	1 413,00	
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 587,00	1 587,00	Dotations aux amortissements : bien n° SCOT2013-0001
	10	Dotations, fonds divers et réserves				
	74	Dotations, subventions et participations	59 450,00	115 487,00	174 937,00	
<b>Total</b>			<b>59 450,00</b>	<b>118 487,00</b>	<b>177 937,00</b>	



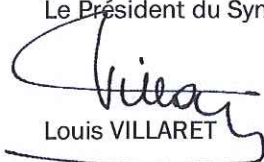
**ENREGISTRÉ LE:**  
**22 DEC. 2014**  
**SOUS PRÉFECTURE**  
**DE LODÈVE (34)**

Clermont l'Hérault, le 15 décembre 2014  
 Le Président certifie sous sa responsabilité  
 la présente délibération exécutoire le 15 décembre 2014

Publiée le 15 décembre 2014

Transmise le 18 décembre 2014

Le Président du Syndicat

  
 Louis VILLARET